

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Fatima Abbach, *Présidente* ;  
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Quartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père, Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;  
Marc-Jean Ghysels, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia Angeli, Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Séverine De Laveleye, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Alexander Billiet, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Jans, Michael Van Vlasselaer, Kris Vanslambrouck, Nicolas Lonfils, Francis Dagrín, *Conseillers communaux* ;  
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;  
Stéphanie Koplowicz, Christiane Defays, *Conseillers communaux*.

**Séance du 08.03.22**

---

**#Objet : Motion relative au site des prisons (à la demande de Monsieur De Beer, conseiller communal)**

#

---

Séance publique

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Secrétariat**

Le Conseil communal de Forest,

Considérant que la prison de Haren sera terminée dès le printemps 2022 ;

Considérant que les détenus des prisons de Forest et Saint-Gilles devaient initialement y être transférés à partir de l'automne 2022, à l'exception, à la demande du Ministre de la Justice, d'une partie des détenus de la prison de Saint-Gilles dont le transfert ne serait terminé qu'en décembre 2023 ;

Considérant la déclaration du Ministre de la Justice en date du 4 février 2022 qui repousse le transfert de l'ensemble des détenus de la prison de Forest jusqu'au mois de janvier 2023 et ceux de la prison de Saint-Gilles au 31 décembre 2024 ;

Considérant que, dans la même déclaration, le Ministre de la Justice envisage également de réaffecter la prison pour femmes, située rue Berkendael, en Maison de détention ;

Considérant le défi urbain que représente la reconversion du site des trois prisons ;

Considérant qu'une étude avait été commandée par le Ministre-président de la Région en 2013 visant les perspectives d'aménagement du site des prisons ; que divers scénarios proposaient des aménagements en termes de logements, d'équipements, de parking et d'aménagement de l'espace public ; que cette étude devrait être adaptée, notamment au regard des besoins nouveaux qui sont apparus, notamment, lors de la crise sanitaire : logements plus grands permettant le télétravail, un besoin croissant en logements publics accessibles et disposant d'un espace extérieur, besoins supplémentaires en espaces verts ;

Considérant, par ailleurs, que le système judiciaire fait partie du programme officiel de l'enseignement secondaire et que par sa valeur symbolique, historique et sociale, et en raison de sa haute valeur architecturale, la prison de Forest pourrait, à tout le moins en partie, devenir un lieu de mémoire, de

patrimoine historique et culturel, d'ouverture d'esprit et de réflexion remarquable pour le public, et en particulier les jeunes ;

Considérant, outre l'étude en question, que le Collège des Bourgmestres et Echevins, s'est explicitement exprimé dans sa déclaration politique générale présentée au Conseil communal au début de la législature pour que la reconversion des prisons s'inscrive dans « *un processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes* » ;

Considérant que le site est actuellement affecté au PRAS en « zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public » qui autorise, outre des équipements publics, uniquement des logements, moyennant des mesures particulières de publicité ;

Considérant que, jusqu'à présent, le Gouvernement fédéral en charge de la Régie des Bâtiments, n'a pas encore adopté un positionnement clair concernant l'avenir des sites des prisons ;

Considérant que la Région pourrait choisir d'acquérir totalement ou partiellement le site ; qu'en tout état de cause, la Région devrait définir le cadre urbanistique dans lequel seront délivrés les permis d'urbanisme ;

Considérant que diverses possibilités s'offrent à la Région : modification du PRAS, élaboration d'un PAD, acquisition du site et réalisation d'un Masterplan ;

Considérant que le calendrier de désaffectation des prisons, prévu pour la fin d'année 2024 pour la prison de Saint-Gilles, et la durée des procédures d'élaboration d'outils planologiques et d'instruction des demandes de permis d'urbanisme nous amène à constater que le Gouvernement fédéral et ensuite le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale doivent clarifier leurs intentions respectives pour l'avenir du site ;

Considérant, en effet, que cette clarification permettra au Gouvernement bruxellois de déterminer la procédure d'élaboration d'un outil planologique, au cas où cette option serait privilégiée par la Région, peut prendre plusieurs années ;

Considérant dès lors que se pose la question de la gestion, de l'entretien et de la surveillance de ce site, qui relève actuellement de l'entière responsabilité de la Régie des bâtiments, relevant du Gouvernement fédéral, entre le moment où il aura été vidé de ses occupants actuels et le moment où pourront commencer les travaux de transformation ;

Considérant qu'il est essentiel de prévoir, en concertation avec les riverains, une occupation temporaire du site par des activités socio-culturelles, économiques et d'hébergement, et qu'un tel projet d'occupation temporaire doit aussi se préparer, qu'il est donc également grand temps de préparer ce projet d'occupation temporaire ;

Considérant que la Région bruxelloise et les communes de Forest et de Saint-Gilles ont des compétences légales en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de préservation du patrimoine et de fiscalité immobilière et qu'il est évident que le propriétaire actuel du site et les occupants futurs devront en tenir compte ;

Vu l'urgence, le Conseil communal

Demande au Gouvernement fédéral de clarifier sa position quant à l'occupation actuelle du site et à l'affectation future du site des trois prisons ;

DEMANDE au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région bruxelloise de se concerter pour mettre en place un projet d'occupation temporaire du site en collaboration avec les communes de Forest et Saint-Gilles, les habitants et les acteurs concernés ;

DEMANDE au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de lancer un processus participatif avec les riverain.e.s, en collaboration avec les Communes de Forest et Saint-Gilles, afin de définir les lignes directrices de la reconversion des prisons et d'examiner la possibilité d'y intégrer également « un Musée Pédagogique de la Prison en Belgique » ;

DEMANDE au Gouvernement bruxellois d'actualiser l'étude de définition commandée en 2013, en tenant compte des changements notamment engendrés par la crise sanitaire;

PLAIDE auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour que la reconversion du site permette l'émergence d'un projet équilibré en matière de logements, d'espaces verts, de commerces de proximité et d'équipements collectifs (crèches, écoles, plaines de jeux, infrastructures sportives...) ; que cet équilibre porte également la répartition de ces différentes fonctions, en ce compris les différents types de logements (moyens, à finalité sociale et sociaux) qui y seront intégrés, entre les communes de Saint-Gilles et de Forest ;

DEMANDE au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et aux collèges saint-gillois et forestois de veiller à ce que, parmi les logements publics construits, la moitié au moins soit du logement social ;

DEMANDE au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de garantir que ce site public reste 100% public ;

DEMANDE d'associer systématiquement les communes de Forest et Saint-Gilles et leurs habitants à toutes les décisions importantes quant au développement futur du site des prisons, à travers notamment une consultation publique;

DEMANDE au Gouvernement Fédéral, en charge de la Régie des bâtiments, de garantir les mesures nécessaires à la préservation des lieux, à leur sécurisation et à leur surveillance dans l'attente d'un projet de reconversion définitif ;

CHARGE le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre la présente motion aux Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région Bruxelloise.

34 votants : 23 votes positifs, 7 votes négatifs, 4 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :  
La Secrétaire,  
(s) Betty Moens

La Présidente,  
(s) Fatima Abbach

POUR EXTRAIT CONFORME  
Forest

Par le Collège :  
La Secrétaire,

La Bourgmestre f.f.,

Betty Moens

Mariam El Hamidine